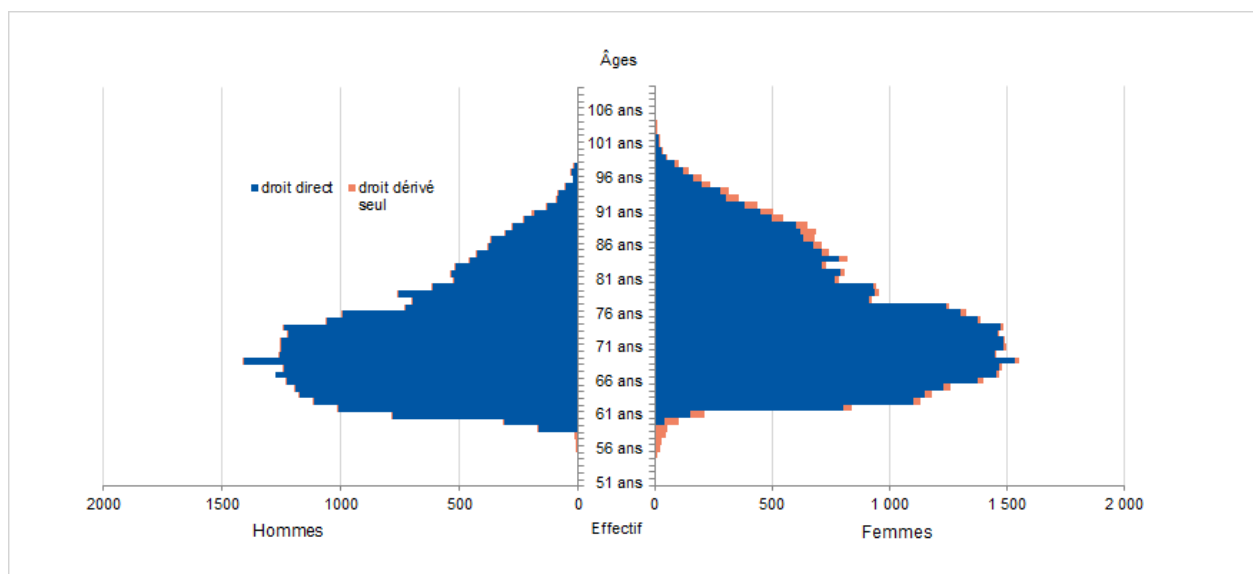
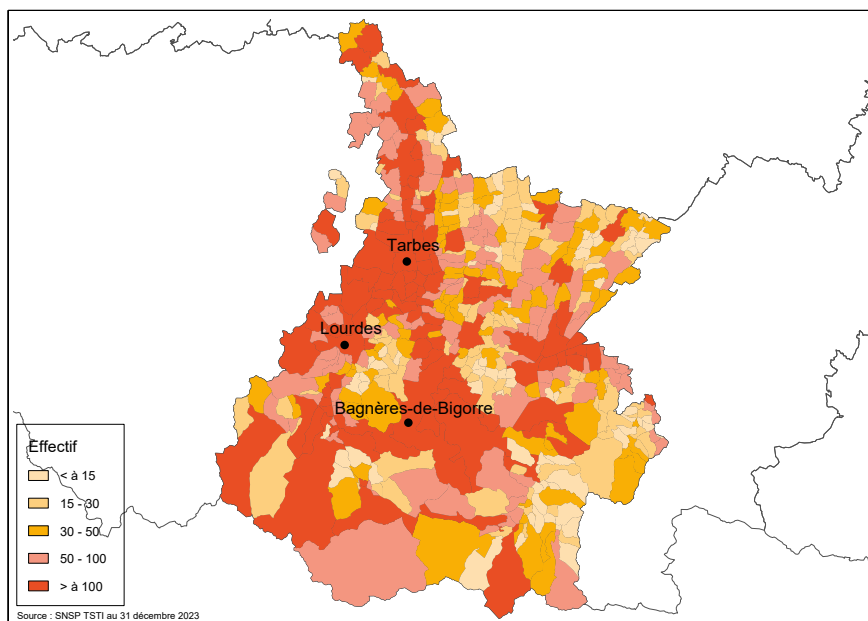


Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 463	2 222	3 685
Droits directs (retraites personnelles)	1 309	1 502	2 811
Droits dérivés (retraites de réversion)	154	720	874
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	143	173	316
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	329	95	424
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,3 ans	63,7 ans	63,5 ans
Droits dérivés	76,0 ans	74,5 ans	74,7 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	26 797	34 586	61 383
Retraités percevant un droit direct seul	25 552	25 016	50 568
Retraités percevant un droit dérivé seul	159	1 340	1 499
Retraités percevant les deux à la fois	1 086	8 230	9 316
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	4,0%	5,3%	4,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 927	2 221	8 148
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,0 ans	75,8 ans	75,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	836 €	702 €	761 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,8%	50,1%	38,8%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Tarbes</b>			
Nombre total de retraités	3 799	6 114	9 913
Retraités percevant un droit direct seul	3 607	4 206	7 813
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	243	255
Retraités percevant les deux à la fois	180	1 665	1 845
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,4%	11,0%	10,4%
<b>Lourdes</b>			
Nombre total de retraités	1 809	2 689	4 498
Retraités percevant un droit direct seul	1 705	1 881	3 586
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	76	84
Retraités percevant les deux à la fois	96	732	828
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,1%	8,9%	9,0%
<b>Bagnères-de-Bigorre</b>			
Nombre total de retraités	914	1 316	2 230
Retraités percevant un droit direct seul	869	895	1 764
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	45	48
Retraités percevant les deux à la fois	42	376	418
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,1%	7,2%	6,8%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".